

# Tribune de l'immigration

Journal CGT du Secteur Migrants  
Prix : 15 F. N° 26 - Janvier-Février 1998



M. Lorre

- Campagne 98
- Les banlieues, les journalistes.
- Exposition "Pluriels"

DOSSIER

## Habitat de la population émigrante

S

ortir de l'exclusion par l'action collective, conquérir sa dignité en revendiquant ses droits d'être humain, donner un contenu à l'égalité en faisant reconnaître sa différence : le mouvement des chômeurs n'a pas fini d'ouvrir des perspectives de lutte et de rassemblement bien au-delà du mouvement lui-même.



M. Lorre

De premiers acquis sont remportés ! Largement insuffisants, ils témoignent pourtant de l'efficacité de l'action. La poursuivre, l'élargir est la condition pour de nouvelles avancées.

D'autant qu'arrimée à son contenu revendicatif précis et rassembleur, cette lutte met en lumière les enjeux les plus profonds du mouvement :

# Tribune de l'immigration

263, rue de Paris  
93516 - Montreuil cedex  
Tél. 01.48.18.81.36

Directeur de la publication :  
Jean Bellanger

Responsable de la rédaction :  
Gérard Chemouil

Responsable de la diffusion :  
Georges Letellier

Comité de rédaction :  
Ali M'Saoura, Maryvonne Dumora,  
Rachid Kadri, Mathilde Sally-Bounde

Réalisation : Amalgames

ISSN : 0980.028

Commission paritaire 1975.D.73

## S O M M A I R E

### Edito

- Ensemble pour nos droits .....2

### DOSSIER

#### L'habitat des travailleurs immigrés

- La CGT entend mener l'action ! .....4
- Politiques de l'habitat et logement des immigrés .....6
- Foyers de travailleurs migrants, des fantasme à la réalité .....10
- Le FAS et les foyers .....12
- Parcours d'un employé de la ville de Paris .....14
- Représentativité des résidents .....15
- Pour des foyers urbanisés .....16

celui du droit à l'emploi pour tous et toutes, de la relance du pouvoir d'achat des salaires et minima sociaux et de la réduction de la durée du travail, celui d'un autre partage des richesses qui taille dans le vif des privilèges patronaux.

Parmi les chômeurs en lutte, des salariés immigrés privés d'emploi, parmi les manifestants, beaucoup de collectifs de "sans-papier". Les sources d'exclusion s'additionnent et creusent en profondeur les inégalités sociales.

# Ensemble pour nos droits

Le mouvement des chômeurs montre qu'en faire reculer une, contribue à les faire reculer toutes.

Ensemble, nous avons la force d'avancer pour nos droits.

**Maryse Dumas**  
Secrétaire confédéral  
de la CGT

## **Vie syndicale**

- Ensemble, égaux et fraternels au cœur des régions .....20
- Les agents EDF antiracistes .....23
- Parler des banlieues et de l'immigration .....24

## **Vie Associative**

- Exposition Pluriels .....26
- Bulletin d'abonnement .....27

# L'habitat des travailleurs immigrés

## La CGT entend mener l'action !

**A** travers le constat d'une situation, elle pose un certain nombre d'interrogations auxquelles le lecteur aura la possibilité de réfléchir.

Le foyer spécifique pour immigré n'est-il pas fondamentalement un facteur de ségrégation, ne va-t-il pas à l'encontre des objectifs d'insertion.

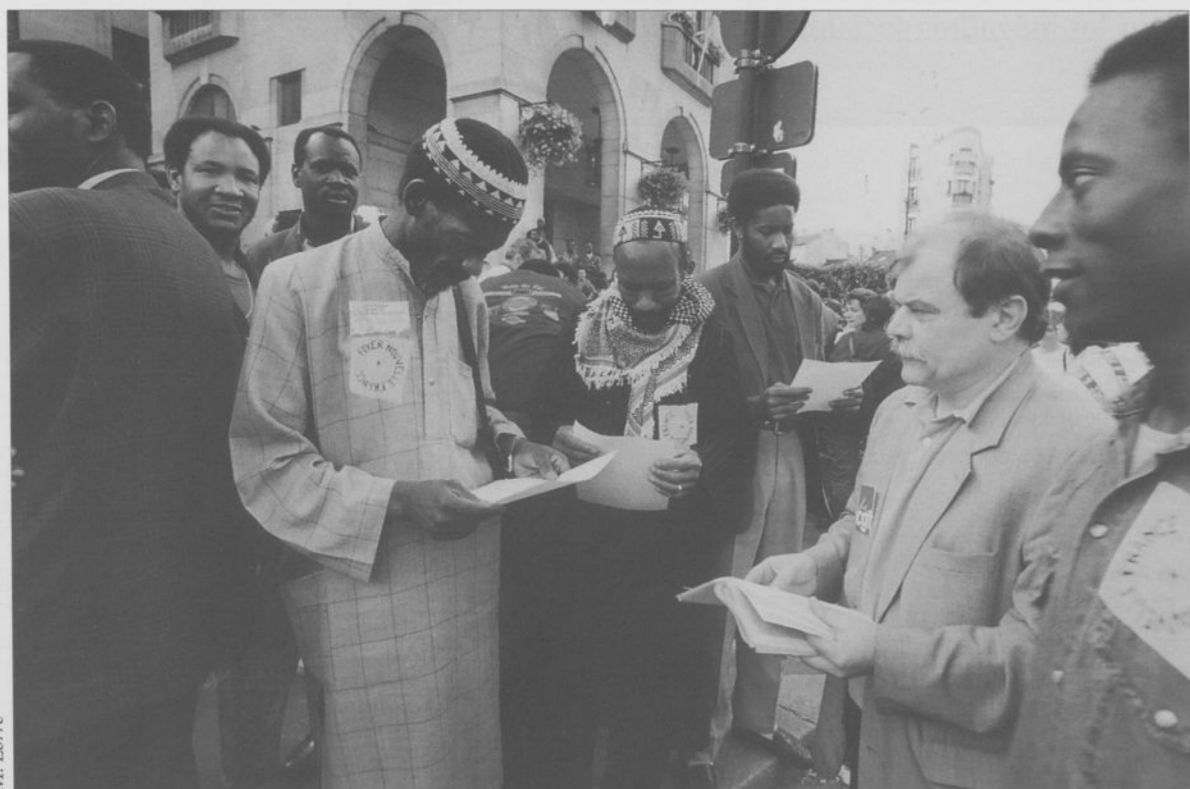
Les grèves de loyers concrètes, les impayés individuels, la suroccupation, les occupations clandestines ne sont-ils pas les témoignages de comportements de

révoltes, certains diraient "asociaux", provoqués par ce type même d'habitat, qui indirectement, "cultive" la déresponsabilisation des résidents ?

Au-delà des phénomènes traditionnels, de regret de "l'étranger", le logement-foyer n'est-il pas en train de confirmer son "statut de ghetto social".

Le statut et le rôle des associations gestionnaires de logements-foyers ne sont-ils pas à repenser : quelle place devons-nous laisser au 1 % et à sa fraction réservée, en priorité aux immigrés et aux populations défavorisées ?

*Témoignages de comportements de révolte*



M. Lorré

Mairie de Montreuil 4/07/96

Compte tenu de la place tenue par la Société Anonyme d'Economie Mixte SONACOTRA, et des nombreuses critiques qui lui sont adressées ; cette société a-t-elle encore sa place dans le logement immigrés, et des populations en mutation économique et sociale ? De par son poids, la SONACOTRA pèse en poids notable de par son histoire, de par son image et de par son importance dans le logement des salariés immigrés.

A elle seule, elle incarne vis-à-vis du public, la politique générale en ce domaine, tant vis-à-vis de la population que des élus.

Elle bénéficie d'un soutien inconditionnel de la part de l'Etat.

Elle est un passage obligé pour certains fonctionnaires.

La nécessité d'une remise en cause de cette Société d'Etat devrait s'accompagner du réexamen global de son fonctionnement ainsi que de son utilité pour l'Etat et du service rendu aux populations hébergées.

Comment apprécier dans le cadre de sa stratégie d'entreprise, la volonté d'une plus grande diversification entreprise par la SONACOTRA et les résultats qui en ont découlé ?

Les différents articles qui paraissent dans cette tribune essaient de traiter de l'ensemble des domaines qui intéressent

les travailleurs immigrés. Toutefois, nous sommes conscients de ne pas être exhaustifs.

L'habitat ne peut se résumer aux seuls logements-foyers. Le logement HLM ordinaire, ainsi que le parc des bailleurs privés logent bon nombre de salariés immigrés.

Et que dire de l'accession à la propriété qui constitue pour certains, la seule voie d'accès à un logement décent ; mais aussi pour certains, un vrai choix, cela face aux difficultés bien connues des attributions de logements HLM ; et au maquis qui les entoure.

Pour notre syndicat, notre société a un devoir et une obligation d'accorder un logement digne, favorisant l'intégration ; mais aussi dans certains cas de mettre à la disposition des travailleurs étrangers, des logements temporaires, relais vers un habitat aux normes de confort et de qualité de notre société.

Il apparaît, à la lecture des analyses et des critiques, que le patrimoine foyer existant ne satisfait plus aux exigences économiques, sociales et démocratiques de notre époque.

Il ne peut satisfaire la demande existante et ne trouve pas de débouché là où les problèmes sont les plus graves, dans le patrimoine traditionnel.

La création des résidences sociales, lancée à grand renfort

médiatique, n'a pas amené d'amélioration au dispositif existant.

Elles constituent pour certaines de nouveaux abcès de fixation de précarité.

Nous pensons que toutes les mesures initiales n'ont pas été testées, notamment à l'égard des bailleurs privés. Des mesures incitatives, fiscales, destinées à permettre l'accueil des isolés immigrés ou français dans un bâti traditionnel devraient être recherchées.

Parallèlement, une action serait menée de construction de logements sociaux dans les grandes métropoles, où les problèmes d'habitat sont les plus cruciaux.

Il est évident que cette politique doit se faire par régions et départements, en associant les Maires des communes et leurs services.

Il est intolérable que des Maires "expulsent leurs étrangers", comme c'est encore le cas, récemment avec des ménages Roumains, expulsés de municipalités des Yvelines vers Gennevilliers, dans les Hauts-de-Seine.

Le domaine de l'habitat débouchant très vite sur le domaine politique, du rejet et de l'exclusion.

**Jacques Caille**

Membre du Groupe de travail CGT sur les foyers

# Politiques de l'habitat et logement des immigrés

**L**es conditions de logement des immigrés, en dépit d'améliorations constantes, restent relativement mauvaises : logements exigus, confort minimal, immeubles vétustes.

Ces défauts de l'habitat sont aggravés par une "relégation" des immigrés dans des quartiers périphériques, mal desservis et accumulant les défauts aussi bien du point de vue de l'urbanisme que de l'environnement socio-économique.

Cette situation est un héritage de l'histoire des migrations en France, mais connaît une nouvelle inflexion avec l'entrée en crise du système urbain.

Or, la ségrégation des immigrés met non seulement à jour les tendances ségrégatives dans la société française, mais elle accroît la visibilité des immigrés en tant que population. La sensibilisation de l'opinion aux problèmes attribués à la concentration des immigrés dans les quartiers en difficultés joue sur un double registre.

Elle publicise l'inacceptable situation rencontrée par les immigrés dans le logement (victimisation), mais attise la crainte des regroupements, considérés comme autant de ghettos et ferments potentiels de replis communautaires.

On retrouve cette perception ambivalente dans les politiques d'habitat développées depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

## *Des parcours résidentiels tributaires de politiques déficientes*

Les trajectoires résidentielles suivies par les immigrés sont marquées par le contexte socio-économique de la période de migration. Les "parcours-types"

débutent dans des logements précaires, avant de connaître une stabilisation dans des logements dégradés du secteur privé.

Après cette étape de durée variable, les immigrés deviennent pour certains propriétaires de leur logement, accèdent au locatif privé de qualité, ou bien s'orientent vers les places disponibles dans le parc social.

Ces parcours sont tributaires des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour prendre en charge l'hébergement des immigrés.

Or, l'intervention des pouvoirs publics est apparue, dès le début des migrations de masse dans les années 50, très en-deçà des besoins.

Les nouveaux flux vont se porter vers les secteurs délaissés, parce qu'insalubres, du parc d'habitation des grandes villes, tandis que se constituent, à la périphérie de Paris, Lyon, Grenoble ou Marseille, les bidonvilles qui accueilleront les exclus du "marché de l'insalubre".

Submergée par les arrivées toujours plus nombreuses de travailleurs, parfois rejoints par leurs familles, l'infrastructure immobilière urbaine ne parvient pas à fournir de logements décents aux primo-migrants.

Les bidonvilles emblématiques de Nanterre ou de Champigny rappellent la précarité exceptionnelle des conditions d'habitat des immigrés à cette époque.

Pour répondre aux besoins des travailleurs isolés, les pouvoirs publics ont financé dès la fin des années 60 la construction de foyers de migrants.

La SONACOTRA, fondée en 1956, est ainsi chargée d'administrer un parc de foyers appelés à assurer le logement des travailleurs algériens dans un premier temps, puis des étrangers en général à partir de 1963. En 1974, 680 foyers hébergeaient 170 000 étrangers.

Aujourd'hui, on y recense environ 100 000 étrangers, dont une grosse majorité de maghrébins (63 %) et d'originaires d'Afrique sub-saharienne (22 %).

Par ailleurs, un Groupement Interministériel (GIP) supervise l'éradication des bidonvilles et des zones insalubres des centres anciens.

De nombreuses familles migrantes sont relogées en "cité de transit" dans ce cadre.

Conçues comme des "sas d'adaptation" destinés à recevoir les familles venant des taudis ou les familles primo-migrantes avant leur accession au logement social convention-

nel, ces cités de transit vont se pérenniser. Ce parc "provisoire" va jouer un rôle déterminant dans l'hébergement des immigrés.

Du côté des politiques sociales, les programmes spécifiques en direction des immigrés restent particulièrement timides.

En 1975, on décide l'affectation d'une partie de la taxe parafiscale du "1 % logement" au logement des étrangers : de 20 % au départ, cette part va tomber à 6,4 % en 1981.

Les sommes ainsi dégagées ne seront cependant pas consacrées spécifiquement à la construction et à la réservation de logements sociaux destinés aux étrangers.

L'effort demandé au FAS porte essentiellement sur le financement et l'entretien des foyers, ce qui renvoie la question du logement des immigrés à un traitement hors norme dans un cadre d'exception.

Il va de soi que le dispositif des foyers ne peut tenir lieu d'une véritable prise en charge des problèmes de logement des populations immigrées.

La réponse traditionnelle apportée par les pouvoirs publics consiste à promouvoir une politique de droit commun qui s'applique aussi bien aux immigrés qu'aux autres composantes de la population française. En théorie, l'origine ou la nationalité n'intervient pas comme critère de découpage des dispositifs d'intervention. Pourtant, le développement des politiques territoriales fait apparaître de nouvelles catégories opérationnelles, au premier plan desquelles se distinguent les "immigrés".



Tribune Libre 2/0/77

### Les immigrés pris dans la nasse des contradictions sociales

Dès ses débuts, la Politique de la Ville a accordé un statut central aux populations immigrées en faisant figurer la proportion d'étrangers figure parmi les critères qualifiant les "quartiers prioritaires".

Le même critère est d'ailleurs avancé dans la constitution des ZEP.

En plaçant la lutte contre la ségrégation au coeur des politiques urbaines, la Loi d'Orientation pour la Ville de juillet 1991 va amplifier cette préoccupation à l'égard des immigrés, tout en entretenant une certaine ambiguïté.

Car si l'objectif de la Politique de la Ville est bien la "lutte contre les exclusions, entendue comme le refus d'une société urbaine à deux vitesses",

comme le rappelle le rapport du Commissariat général au Plan ("Villes, démocratie, solidarité", 1993), le diagnostic associe difficultés économiques et concentration des immigrés.

L'attention portée aux immigrés en tant que paramètres de la crise urbaine ne se traduit paradoxalement pas dans les axes politiques généraux.

Bien que les gouvernements successifs aient fait de l'intégration des immigrés un thème d'intervention stratégique, au point de lui avoir, transitoirement, attribué un ministère, il n'existe aucune politique d'intervention qui traiterai spécifiquement des problèmes rencontrés par les immigrés.

L'affichage explicite du recours à la discrimination positive dont entrerait en contradiction avec le credo du "modèle français d'intégration".

On peut ainsi comprendre le développement des politiques territorialisées comme une tentative de réintroduire du spécifique dans les politiques de droit commun.

La résistance à l'adoption de politiques ciblées contraste nettement avec le "sur-signalement" des immigrés comme auteurs de troubles potentiels, ou comme révélateurs d'une aggravation des inégalités dont ils constituent les premières victimes.

Devenus indésirables pour de nombreux bailleurs privés, ils accèdent avec de plus en plus de difficultés au parc social.



**Or, la pression sur le parc social s'intensifie**

Le nombre de demandeurs de logements sociaux a augmenté de 37 % entre 1988 et 1992 pour atteindre 915 000 ménages.

Parmi les demandeurs prioritaires figurent en bonne place les ménages immigrés.

Quand les ménages de migrants originaires du Maghreb, de Turquie ou d'Afrique noire désirent changer de logement, ils déposent une demande de HLM dans plus de 70 % des cas, contre seulement 14 % de l'ensemble des ménages <sup>(1)</sup>.

Le fichier des demandeurs prioritaires de logement à Paris illustre cette tendance <sup>(2)</sup>.

En 1992, 34 % des demandeurs avaient une nationalité étrangère, alors que les étrangers représentaient 16 % de la population parisienne.

Ils constituent 70 % des ménages de 5 personnes et plus, dont les besoins en matière de logement sont les plus difficiles à satisfaire.

L'amélioration des conditions d'habitat des immigrés conduit ainsi nécessairement à augmenter leur représentation dans des secteurs où ils apparaissent déjà concentrés.

**Analyse du traitement**

Mais l'analyse du traitement des immigrés par les politiques de l'habitat met en évidence un autre mécanisme plus insidieux.

On sait que la répartition des ménages dans la parc social est

tributaire des procédures d'attribution.

Celles-ci se tiennent, depuis la loi du 31 mai 1990, dite "loi Besson", dans le cadre des protocoles d'occupation du parc social (POPS), règles contractuelles arrêtant des objectifs d'accueil des "personnes défavorisées" tout en cherchant à instaurer un meilleur équilibre "sociologique" au sein du parc social.

Avec la loi Besson, tout en conservant une formulation élargie aux "populations défavorisées", une véritable politique de "discrimination positive" est initiée et les prémices d'un droit au logement des immigrés étaient formulées.

Pourtant, de nombreuses évaluations des POPS ont montré que cette disposition a souvent été contournée, voire inversée dans ces objectifs.

Les seuils d'accueil des populations défavorisées ont été progressivement revus à la baisse, tandis que les proportions d'étrangers accueillis dans le parc social restent en-deçà des objectifs affichés.

On assiste en fait à ce qu'il faut bien appeler une "gestion ethnique" du peuplement dans le parc social.

Cette gestion se manifeste en premier lieu par une généralisation du "droit de suite", c'est-à-dire l'attribution d'un logement libéré par un ménage immigré à un autre ménage immigré (le "1 pour 1").

Par contre, l'accès des immigrés aux logements vacants à la suite du départ de "Français" ou nouvellement construits est strictement encadré par des

quotas occultes figurant, en creux, dans les POPS.

Pour éviter la constitution de "ghettos", les entrées d'immigrés dans le parc social sont soumises à des stratégies "d'endigement" qui remet en cause le droit élémentaire au logement.

Contrôlés dans le parc social et repoussés du parc privé, les immigrés, et notamment les Maghrébins, Africains et Turques, ne peuvent en définitive compter que sur leurs propres capacités de financement pour obtenir un logement digne.

Réunir ces financements dépend du bon fonctionnement des réseaux familiaux et communautaires.

La communauté comme dernière ressource face aux contradictions de la société française ?

C'est là tout le paradoxe d'un modèle républicain qui ne tient pas ses promesses.

**Patrick Simon (INED)**

*Institut National  
d'Etudes Démographiques*

(1) Source : P. Simon, "Les immigrés et le logement : une singularité qui s'atténue", in *Données Sociales 1996*, INSEE, 1996.

(2) Source : *Fichiers des demandeurs de logement à Paris, situation au 01/09/1992, annexes statistiques distribuées au Conseil de Paris.*

## Foyers de travailleurs migrants, des fantasmes à la réalité

Chargé par A. Juppé, alors Premier Ministre, d'un rapport sur les Ftm et leur avenir, un député RPR remettait ses analyses d'une rare partialité.

Les orientations préconisées restent toujours d'actualité et pourtant la vérité reste soigneusement tûe quand à la vie dans ces foyers de dizaine de milliers de travailleurs immigrés ou non. Le rapport Cuq visait à montrer les résidents en odieux trafiquants, en clandestins, etc...

Diviser, chasser les immigrés et les travailleurs tout court de l'Ile de France, transformer les foyers en résidences sociales pour y accueillir les populations en voie de marginalisation et/ou d'exclusion.

Cette stratégie, on l'aura compris, cherchant bien plus à dissimuler la pauvreté qu'à la combattre.

Pourtant les statistiques disponibles dressent le portrait de populations de foyers frap-

pées, parfois complètement déstructurées, par la casse de pans entiers de nos industries et la disparition presque totale de bassins d'emplois.

En écho des luttes actuelles, les chiffres nous donnent toutes les raisons d'entendre les résidents.

Avec ou sans emplois, avec ou sans papiers, avec ou sans droit de vote, découvrons les raisons d'avoir une CGT présente.

### ETUDE REALISEE SUR 9.800 RESIDENTS EN ILE DE FRANCE.

1.834 résidents dont 643 sont chômeurs disposent de moins de 2.500 F par mois.  
 1.359 résidents dont 576 sont chômeurs disposent de moins de 4.000 F par mois.  
 1.977 résidents dont 483 sont chômeurs disposent de moins de 5.500 F par mois.  
 2.152 résidents dont 158 sont chômeurs disposent de moins de 7.000 F par mois.  
 724 résidents dont 16 sont chômeurs disposent de plus de 7.000 F par mois.  
 1.753 résidents dont 301 sont chômeurs n'ont pas répondu.

En 10 mois, il y a une progression de plus de 283 résidents avec moins de 2.500 F.  
 En 10 mois, il y a une régression de moins de 306 résidents avec moins de 5.000 F.

(A noter : il s'agit de travailleurs vivant en célibataires sur le territoire français, les ressources annoncées sont à répartir avec la famille restée au pays, 93 % des résidents sont mariés et ont des enfants).

#### Catégories socio-professionnelles :

RMI : 987 - Retraités : 491 - CES : 37 - Invalides : 207 - Etudiants : 232  
 Salariés : 5.370  
 Sans réponse : 2.475

#### Répartition par nationalités :

Algériens : 2.403 ; Marocains : 1.766 ; Tunisiens : 217  
 Portugais : 463 ; CEE : 62 ; Français : 2.066.  
 Sud-Est Asiatique : 76  
 Africains Sud Sahel : 2.427  
 Turcs : 494  
 Divers : 196

#### Motifs de sortie des foyers :

Changement de lieu de travail : 19,12 %  
 Accès à un logement social dégradé : 12,88 %  
 Changement de situation familiale : 5,27 %  
 Regroupement familial 4,41 %  
 Retour au pays d'origine : 2,79 %  
 Retraite : 2,48 %

Depuis près de 40 ans, les Associations ou Sociétés de gestion de foyers à grands renforts de fonds publics ont "logé", encore que le mot soit fort, les travailleurs migrants.

### Accession au logement

Aujourd'hui, une fraction des résidents accède au logement social dégradé.

Logements abandonnés par les locataires les moins défavorisés que les sociétés de HLM, par ailleurs propriétaires de la plupart des foyers, attribuent aux résidents de foyers considérés comme peu difficiles.

Pour d'autres résidents, se pose la question d'un retour au pays prévu mais qui n'aura pas lieu de par l'éclatement de la famille, la perte de repères de la culture d'origine, ou de la situation politique et économique du pays (notamment

dans ce cas pour les algériens). Le vieillissement de ces hommes ne laisse pas indifférents les gestionnaires de foyer qui envisagent la création de maisons de retraite destinées aux seuls immigrés... du ghetto foyer de travailleurs migrants au ghetto foyer migrants en retraite. Il paraît, selon un dirigeant d'association que cela représente une meilleure valeur ajoutée.

La population du Sud Sahel entend dans son ensemble contribuer à développer l'économie des pays d'origine et pour cette raison préfère la vie de foyers qui tout en permettant le regroupement de la communauté, maintient la cohésion et impose une représentation calquée sur les coutumes du pays.

Il est à noter qu'une petite fraction et principalement les jeunes, décrochent de ce type de fonctionnement.

Le maintien de structures foyers s'avère dans ce cas indispensable, cela ne devant empêcher une politique d'insertion du foyer dans la ville et pourquoi pas dans le centre des villes.

Les résidents subissent plus que le reste de la population les effets de la crise durable du système.

Précarité de l'emploi, quand il y en a, précarité du logement, quand on l'a, poids des responsabilités et des angoisses quand la famille est au pays et que là aussi frappe la crise, le Fmt, la guerre.

Il n'existe donc pas une immigration homogène mais des migrations d'hommes et de tout temps.

Il ne saurait y avoir une réponse homogène mais une nécessité de démocratisation urgente des instances de décisions, de même qu'une réforme profonde des organismes de gestion.

Laisser ce terrain en friches serait abandonner une partie du passé de la CGT dans ce que fût la bataille pour la résorption des bidonvilles, oublier cette bataille nous empêcherait de comprendre l'actuelle : éviter que cela soit à refaire.

Alain Girard  
Collectif national

Maunoury  
8/01/95  
Paris



## Le FAS et les foyers

**L**e Fond d'Action Sociale et les foyers. C'est une histoire de longue date. Créé par une ordonnance le 29 Décembre 1958, le FAS a dès le début participé à la vie des foyers.

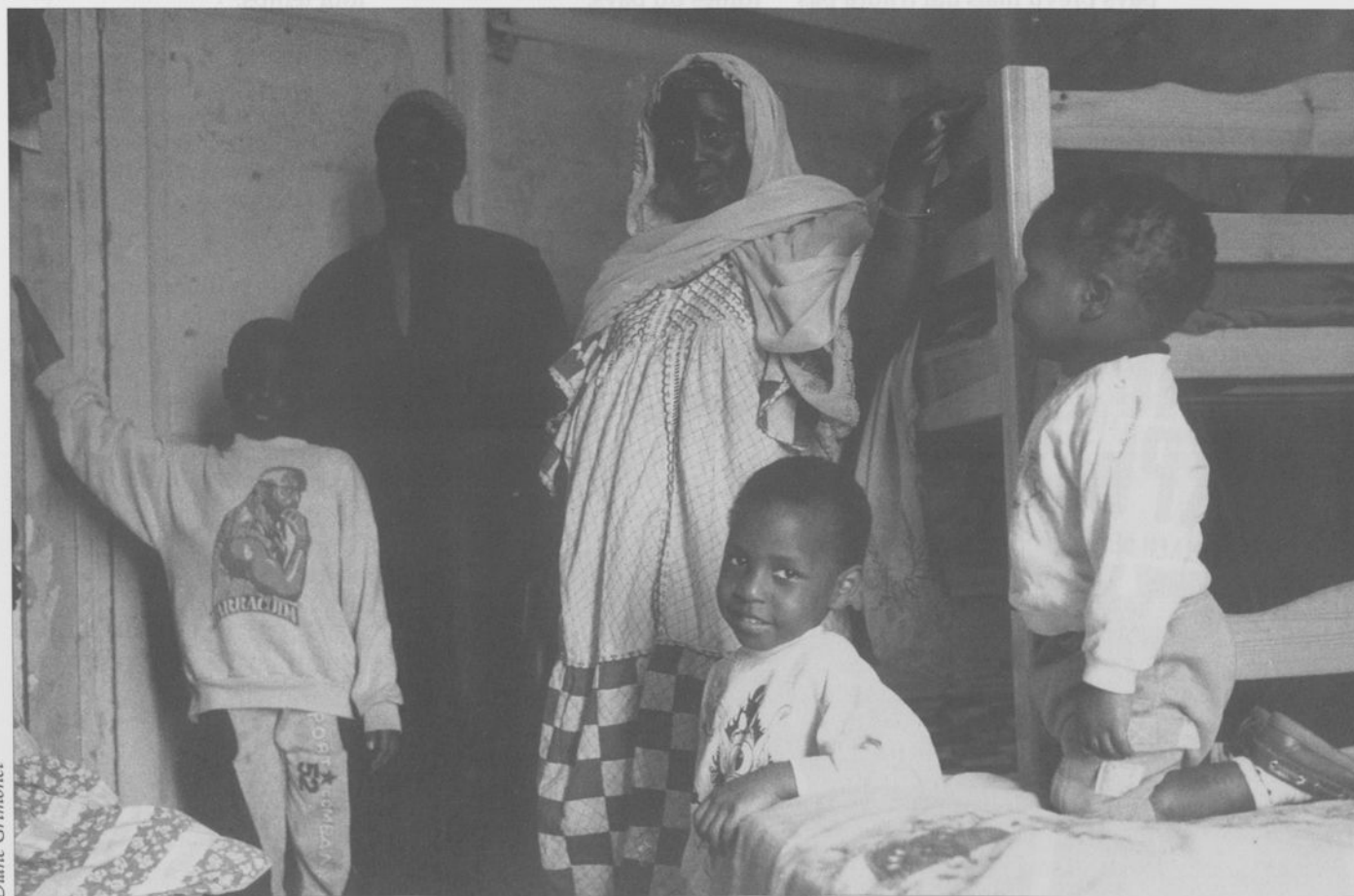
Tout d'abord, il en a financé la construction, soit avec des subventions, soit avec des prêts.

Depuis la fin des années 70, son intervention a été unique-

ment recentrée sur des aides aux associations gestionnaires pour faciliter la gestion des foyers et maintenir la redevance (loyer) à un montant compatible avec les ressources des résidents et par la mise en place de l'Aide Transitoire au Logement (ATL).

Le nombre de foyers aidés avoisine les 670 foyers soit environ 140 000 lits.

*8 juillet 1997, rue Compans à Paris.  
Les locataires d'un immeuble insalubre "campent" dans la rue pour ne plus vivre dans ce taudis.*



Diane Grimonet

La moitié appartenant à la SONACOTRA.

Alors que jusqu'à une période récente le FAS participait activement à l'équilibre des foyers (aide à la gestion), tel n'est plus le cas aujourd'hui, cette aide est devenue résiduelle, celle à la personne (ATL) est en train d'être remplacée par l'Allocation Logement (ALS) ou l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Le budget du FAS consacré au logement représentait encore, il y a quelques années, 50 % du budget global des interventions sociales (subventions au mouvement associatif), aujourd'hui il ne représente plus qu'un quart.

Le désengagement crée des problèmes sociaux et humains induits par l'augmentation qu'il a entraînée de la redevance payée par les résidents, sous-couverts du "prix vérité".

Le rapport CUQ, le groupe de travail interministériel qui en est issu, présidé par Monsieur P. PASCAL, préconisent le rapprochement du barème ATL de celui de l'APL.

Le résultat est, par un effet de seuils, une augmentation brutale du taux d'efforts résidents.

Le résultat de cette politique se traduit, pour ceux non touchés par le chômage ou précarisés, les salariés et retraités, par une fonction nouvelle incompatible avec leurs faibles ressources.

La CGT rappelle régulièrement, au sein du CA du FAS, le caractère néfaste de cette politique ; ce n'est pas en "chassant" les résidents des foyers et en transformant ceux-ci en "résidences sociales"

qu'une réponse sera trouvée aux problèmes de logement des populations exclues ou précarisées.

Ce changement est subtil, car il se passe sous-couvert de vouloir améliorer les conditions de vie dans les foyers en imposant le conventionnement à l'APL et ainsi changer le statut de ceux-ci.

La résidence permettra de loger des populations autres que celles qui y habitaient.

Cela passe par un contrat qui tombe "sous le sens", les salariés immigrés doivent avoir droit à accéder au logement de "droit commun" car comme l'affirme le plan stratégique du FAS (1998 - 2000), "c'est l'insertion dans la vie de la cité qui est porteuse d'intégration".

Certes, mais cela ne peut se faire en poussant vers la porte des populations de travailleurs pour les remplacer par d'autres.

Cette volonté d'exclusion est illustrée par les politiques de restructuration du nombre de gestionnaires de foyers.

Ceux qui accompagnent la volonté de l'Etat de transformer les foyers en "résidences", récupèrent les foyers de ceux qui n'offrent plus les garanties suffisantes pour appliquer cette politique.

La recapitalisation de la SONACOTRA, la vente des foyers par les sociétés anonymes d'HLM et les changements de gestionnaires induits, relèvent de cette logique.

Une certitude dans ce jeu, ce sont les travailleurs immigrés, encore logés dans les foyers,

qui en feront les frais de ces opérations. Les personnels des foyers aussi.

La CGT ne saurait accepter cette logique. Elle le dit au FAS et aux pouvoirs publics.

Dès maintenant, partout où la question du changement de statut est posée, nous devons interpellier les pouvoirs publics locaux (Préfet et collectivités locales) sur le devenir des résidents immigrés.

Il n'est pas possible que sur la question des foyers, il y ait des changements sans que les intéressés puissent donner leur avis.

Dans tous les cas, les administrateurs CGT au FAS, au niveau national comme régional, doivent être attentifs et dénoncer ce mauvais coup contre les conditions de vie des travailleurs immigrés.

Une intégration réunie passe par une volonté d'insertion dans la société française.

Cela ne peut qu'être un acte volontaire et pas une obligation comme l'ont décidé les membres de la Commission Interministérielle.

**José Pinto**

*Administrateur CGT au FAS*

# Parcours d'un employé de la ville de Paris

De la "chocolaterie" au logement social...

**S**i Montreuil reste la ville de la concentration des populations africaines de la banlieue parisienne, suivons le parcours d'un éboueur-type de

la ville, son évolution, ses constances.

Près de la moitié des 550 travailleurs africains, vivant dans des conditions abominables, dans l'ancienne "chocolaterie" désaffectée du 45 rue Gabriel Péri à Ivry, étaient salariés à la ville de Paris.

Dans le cadre des luttes, pour la construction de foyers

décents, des années 60-70, ils furent relogés dans les foyers neufs d'Ivry et de Villejuif ; c'était pour eux la rencontre avec des populations immigrées d'autres horizons.

La vie interne était structurée sur la reproduction de l'organisation du village natal.

Lieux de vie culturelle, mais aussi lieux d'intense solidarité, solidarité entre résidents, solidarité avec les familles au pays, solidarité aux premières luttes de résidents, aux éboueurs et aux O.S. de la métallurgie en grève.

Avec l'arrivée de Jacques CHIRAC, Premier Maire élu à la

ville de Paris, c'est l'arrêt de l'embauche ou de la réembauche de travailleurs immigrés dès juin 1977.

Ce choix était alors, "garder son travail ou rejoindre sa famille".

Les années 80 avec le regroupement familial, certes difficile, ont vu les luttes s'orienter vers l'exigence d'un logement social.

Une grève spécifique au nettoyage sur ce sujet permit l'attribution de 60 logements par an aux éboueurs à partir de 1983.

Mais on restait loin du compte, aussi l'éboueur fût-il partie prenante des luttes de la place de la Réunion, du quai de la Gare, du campement de Vincennes...

Si la place en foyer reste une solution pour le célibataire, l'exigence d'un logement social décent a grandi ; pour autant le foyer reste le lieu central de rencontres de "villages", de la continuité culturelle, de croisements d'idées, d'une solidarité élevée au rang de pôle économique d'aide à des projets structurés d'investissements au pays...

Jean-Louis Machecourt  
Collectif national



Gilles Pichereau

Paris 17/09/97 - Occupation par des membres du "Droit au Logement" (DAL) des locaux de la société autonome de gestion immobilière (SAGI), rue de Lisbonne à Paris.

# Représentativité des résidents

**L**e constat actuel des droits des résidents nous amène à relever une absence complète de ceux-ci.

Il y a 15 ans, un projet de loi sur les foyers, fut élaboré dans le prolongement de la loi Quillot sur les droits et obligations des locataires. Rien n'a été voté.

Aujourd'hui, nous revendiquons la création de Conseils d'Etablissements dans les logements foyers de travailleurs migrants.

En 1985, le décret n° 85-1114 du 17 octobre 1985 crée des conseils d'établissements dans les établissements assurant l'hébergement des personnes âgées.

Ce décret fut complété par le décret n° 91-1415 du 31 décembre 1991.

Le Conseil doit comprendre au moins 9 et au plus 17 membres représentant :

- les usagers ou occupants de l'établissement,
- les personnels,
- l'organisme gestionnaire.

Aujourd'hui, le Conseil d'établissement donne son avis et

peut faire des propositions sur toute question qui intéresse le fonctionnement de l'établissement, et notamment sur :

- le règlement intérieur relatif au fonctionnement de l'établissement,
- l'organisation intérieure et la vie quotidienne de l'établissement,
- les activités, l'animation socioculturelle, et les divers services,
- l'ensemble des projets de travaux et d'équipement,
- la nature et le prix des services rendus par l'établissement,
- l'affectation des locaux collectifs,
- l'entretien des locaux,
- la fermeture totale ou partielle de l'établissement,
- les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture.

Le Conseil d'Etablissement doit être informé de la suite donnée aux avis et aux propositions qu'il a pu émettre.

Le Conseil se réunit 2 fois par an. Le Directeur de l'établissement ainsi qu'un représentant de la commune où est implanté l'établissement participent aux réunions avec voie consultative.

Il s'agit d'un aperçu de ce qui se passe dans les logements-foyers pour personnes âgées. Cela existe.

Nous revendiquons donc l'élargissement de ce décret aux logements-foyers de travailleurs migrants.

L'obligation de payer sa redevance est acquise de la part des occupants des foyers.

Cette obligation doit impérativement s'accompagner de droit, par exemple, l'existence de conseil, d'établissements créés par décret ; cela pour légitimer leur existence au sein de notre société.

**Jacques Caille**

*Membre du Groupe de travail CGT  
sur les foyers*

## Pour des foyers urbanisés

de Paris

Quand on aborde la question des foyers pour travailleurs migrants, il est nécessaire de préciser que la plupart ne vivent pas dans ce type d'habitat.

En effet, selon certaines études, les résidents seraient entre 110 000 et 130 000.

Pour la plupart, ils ont choisi cette formule dès leur arrivée en France.

C'était pour eux le moyen de réduire leur frais afin d'en-

voyer le plus d'argent possible à leur famille restée au pays ou notamment pour les africains, afin de participer au financement d'aménagement collectif dans leur village.

La vie en foyer est aussi une façon pour ces hommes venus seuls, de retrouver ici une communauté culturelle qui leur est familière.

Dans ce cocon s'exprime la solidarité, où le plus pauvre d'entre eux trouve toujours de quoi se nourrir. Ces foyers ne

sont évidemment pas des petits paradis, le chômage et la misère y sévissent.

Et contrairement à ce que prétendent certains, les résidents n'y vivent pas comme au village. Ces casernements de salariés où dans bon nombre de foyers, la promiscuité à deux ou trois par chambre reste encore la norme, n'est pas acceptable et n'est pas, bien-sûr, le mode de vie qu'ils ont connu au village ou dans la ville du pays qu'ils ont quittés.

Les associations gestionnaires sont rarement les propriétaires de ces foyers, mais les uns comme les autres laissent souvent ces bâtiments se dégrader, ou mépris de ceux qui y vivent.

Cette attitude a conduit à des luttes revendicatives prenant la forme de grèves des redevances, souvent seul moyen pour se faire entendre.

La situation des foyers pour salariés migrants a fait l'objet de plusieurs rapports.

Le rapport CUQ dernier genre, a été remis en 1996 au Gouvernement. Ce document reconnaît la vétusté de ce type d'habitats et les conditions de vie d'un autre âge, s'il relève l'échec flagrant des pouvoirs publics qui n'a pas su ou voulu permettre à ces personnes d'accéder à un autre habitat.

Tribune libre - 2/2/77



Le rapport fait également état de l'inadaptation des foyers à des résidents âgés. Mais le rapporteur ne peut s'empêcher de les désigner comme des lieux de tous les délits, participant ainsi à la stigmatisation des immigrés.

### Proposition du rapport CUQ

Il avait été proposé dans ce rapport de transformer ces bâtiments en foyers sociaux où une partie des gens en grande difficulté, qui ne peuvent accéder au logement social, seraient logés seuls ou en famille avec les immigrés isolés.

L'ouverture à ces nouveaux venus n'est évidemment pas le meilleur moyen pour améliorer les conditions des immigrés.

Aujourd'hui, cette réforme est engagée, et déjà, les difficultés de voisinage que nous présentions, commencent à apparaître.

Cette transformation s'accompagne d'un programme de démolition sur 5 ans des bâtiments les plus insalubres. Mais évidemment, sans qu'il soit prévu le relogement des occupants.

Aujourd'hui, il semble que nous sommes entrés dans une phase d'accélération de la mise en œuvre de cette politique.

Le désengagement de l'Etat, comme l'incitation à leur transformation conduit certaines associations gestionnaires à se retirer de ce type d'activité et à favoriser les regroupements. Il est à craindre que les salariés de ces organismes comme les résidents, aient à partir de ces concentrations d'activité.

Il est nécessaire qu'une autre politique soit instaurée en matière de foyers.

Pour cela, un programme national de modernisation du parc doit être établi dans la concertation, à celle-ci devraient participer les pouvoirs publics, les propriétaires, les associations gestionnaires ainsi que les syndicats et les représentants des résidents.

La CGT considère qu'il n'est plus acceptable que soient maintenus des foyers à grande densité. Ceux-ci ne devraient pas dépasser les 150 places. Les chambres à plusieurs devraient être remplacées par de petits studios individuels en préservant des lieux permettant une vie collective.

Si le nouvel arrivant doit pouvoir trouver des gens de la même culture, voir du même village, la concentration ethnique devrait être abandonnée au profit d'un métissage, mêlant les immigrations.



G. Bloncourt

Cette mesure favoriserait sans doute les rapports avec la société d'accueil.

En réduisant l'effet cocon des foyers, le passage à un habitat norme sera plus facile ; car si les foyers devaient être bâtis pour durer, il faudrait permettre que la plupart des résidents perçoivent cette forme d'habitat comme une situation provisoire pendant leur séjour en France.

Leur statut de résidents payant une redevance doit être transformé en locataires disposant d'un bail et des droits afférents, tout comme dans les foyers pour personnes âgées.

Un Conseil d'Administration devrait être installé où siège-

raient des représentants de locataires ainsi que la municipalité.

C'est ainsi qu'ils accéderont à l'égalité de droit en matière de logement.

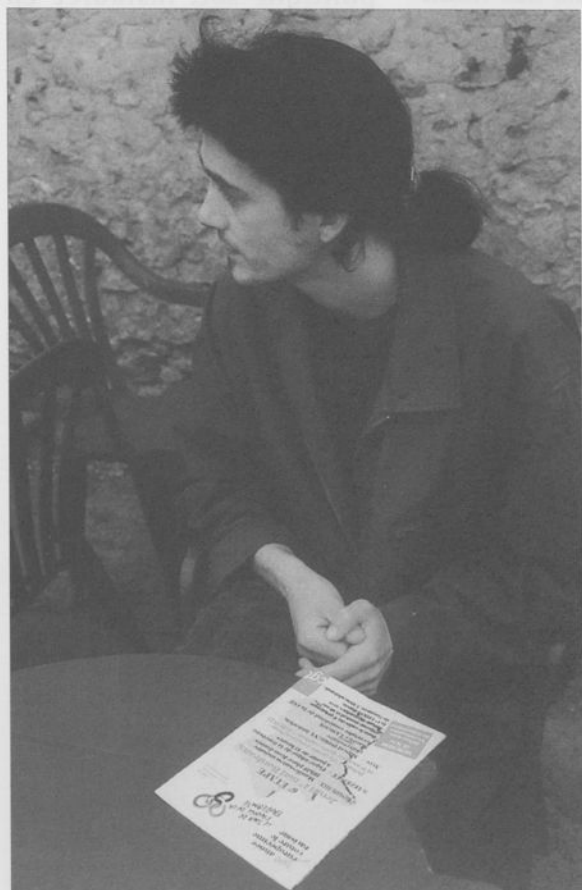
Cependant, pour affronter aujourd'hui le rapport CUQ et qu'une nouvelle politique de foyers puisse être avancée, il est indispensable que les salariés des sociétés de gestion et les résidents unissent leur force pour qu'aboutissent leurs revendications.

La CGT dispose d'un potentiel pour cela. Ce sont ses adhérents et ses militants parmi le personnel comme parmi les résidents.

Il est urgent que des collectifs de luttes soient construits autour d'eux.

**Gérard Chemouil**

*Responsable du Secteur Immigration*



**CAMPAGNE  
D'ABONNEMENT  
1997/1998**

**Bulletin d'abonnements  
groupés**

Pour chaque abonné, à partir de cinq exemplaires  
Tarifs promotionnels pour l'ensemble des destinataires

190 F x : F à joindre avec cette liste

180 F x : F (avec prélèvement) + Rib  
au lieu de 255 F !

Responsable de liste et du règlement :

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél : .....

Fédération ..... Union départementale .....

Syndicat .....

Liste des destinataires :

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Pour abonner collectivement vos directions syndicales, collectifs de militants, il suffit d'être ou moins cinq personnes.

Établir la liste et joindre le règlement total avec la liste. «Le Peuple», organe officiel de la CGT, sera adressé au nom et à l'adresse de chaque abonné mentionné.

Les noms et adresses peuvent être modifiés en cours d'année en rappelant le numéro de la liste.

**le Peuple**  
RASSEMBLER POUR BÂTIR L'AVENIR  
Organe officiel de la CGT

Une mémoire  
à partager,  
un outil pour  
vivre demain !

**Bulletin d'abonnement  
individuel**

Je m'abonne pour un an  
au tarif promotionnel de : 250 F  
avec prélèvement : 240 F (rempli avec Rib)  
au lieu de 280 F

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél : .....

Fédération .....

Union départementale .....

Syndicat .....

À retourner au journal «Le Peuple»

case 432, 93514 Montreuil

Accompagné du règlement à l'ordre de la SA. EPJS

Téléphone : 01.48.18.83.06 - Télécopie : 01.48.59.28.31

**LE PEUPLE, LA RÉFÉRENCE OFFICIELLE  
DANS UN MONDE QUI SE CHERCHE**



# Ensemble, égaux et fraternels au cœur des régions

## Présentation Campagne 95

*Campagne 98  
de la CGT  
contre le  
racisme*

La campagne nationale contre le racisme, lancée en 1997 par la direction confédérale, dans le cadre de l'année européenne contre

le racisme, a eu des effets positifs. Elle a permis, entre autres, de repositionner la CGT sur des sujets comme l'égalité sociale, le respect de la dignité et des différences, la lutte contre la xénophobie.

Des centaines de milliers de salariés ont été interpellés par les initiatives de la CGT (Emission TV, dépliants, tracts, débats, affiches, autocollants, pin's, tee-shirts, etc.). Afficher sans détour " Le racisme ça se combat " ne laisse personne indifférent.

Les raisons ayant amené la CGT à investir fortement dans la lutte anti-raciste sont toujours présentes. Le chômage et son lot de misère transforment souvent les salariés immigrés en boucs émissaires. D'autres salariés, par méconnaissance et victimes de discours populistes les pointent facilement du doigt pour leur faire porter tous les maux de la terre.

C'est inacceptable que des femmes, des hommes et des enfants, n'ayant pas forcément choisi d'être en France, ne soient pas respectés dans leur dignité. Au fil de son histoire,

la CGT s'est forgée des valeurs telles que l'égalité, la justice, la solidarité et la fraternité. Ces principes fondent notre syndicalisme, ils sont toujours à promouvoir et à défendre. La tentation est parfois grande chez certains d'oublier les victimes d'un système économique dont le profit passe avant les Hommes, le mouvement des chômeurs arrive à point pour nous le rappeler.

Au-delà de la haine raciste et xénophobe dont sont victimes les étrangers, les Français d'origine étrangère ou les originaires des DOM-TOM, des inégalités persistent dans le travail et l'ensemble des conditions de vie. Ces discriminations sont autant de revendications à poser et à défendre pour une réelle égalité sociale. La CGT n'a pas à choisir parmi les salariés. Elle est le syndicat de tous les salariés quelle que soit leur origine. C'est donc une forte responsabilité du syndicalisme, face aux pratiques patronales de division, de rassembler tous les salariés sans exception. Au-delà des questions de société des valeurs portées par les uns et les autres, c'est surtout l'efficacité du rapport de forces que nous cherchons à faire grandir à travers cette campagne.

Ce travail de fond, commencé l'année dernière, combat les idées pénétrant le salariat



depuis plus de 20 ans de politique migratoire essentiellement répressive. La situation est exacerbée aujourd'hui par les discours du Front National. Cette action en profondeur doit se poursuivre, d'autant que l'actualité, avec la nécessaire régularisation des sans papiers et le débat sur les projets de loi sur l'immigration et la nationalité ne nous laisse pas tranquilles.

### **Priorité à l'entreprise**

Notre campagne doit s'inscrire sur le long terme. **1998 est l'occasion d'enraciner nos initiatives dans les entreprises.**

Les enseignements 97 montrent que si nous avons marqué des points dans la lutte contre les idées racistes, nous avons des difficultés à affronter les problèmes de discriminations subies, pour des raisons ethniques, dans le cadre du travail.

En clair, nous pouvons avoir les plus beaux discours antiracistes, même dans l'entreprise, et ne pas bouger le petit doigt, par exemple, lorsqu'un jeune d'origine maghrébine se voit refuser un emploi pour lequel il était compétent.

Les discriminations à l'embauche, dans le salaire, la qualification, la promotion, les conditions de travail, la protection sociale, la culture, etc., n'ont pas toujours la place qu'elles méritent dans nos cahiers revendicatifs.

En 98, nous voulons, en poursuivant la lutte contre les idées racistes, intensifier nos efforts pour **réintégrer les discriminations au travail dans le créneau revendicatif.**

C'est notre première responsabilité syndicale et cela permet à l'ensemble des organisations de la CGT de s'investir concrètement dans cette campagne à partir de leur propre activité revendicative.

Cette action de la CGT sur le lieu de travail doit être connue afin d'encourager d'autres initiatives et de renforcer les liens avec les autres organisations syndicales ou associations luttant également contre le racisme.

Nous proposons donc que se tiennent, au printemps prochain, **de larges rassemblements** s'appuyant sur le travail réalisé dans les entreprises.

Tirant les enseignements de la campagne 97 et notamment du Tour de France de la fraternité, nous souhaitons cette année, améliorer les conditions pour que chaque organisation de la CGT, prennent les initiatives appropriées à sa réalité.

La Confédération a investi dans la réalisation d'outils, mis à la disposition de tous.

Il y en aura essentiellement deux pour 98. Il s'agit d'une **carte témoignage** pour les entreprises et d'un **film vidéo** pour les assemblées plus larges.

Ces outils viennent en complément du matériel de communication déjà existant.

Celui-ci ne demande qu'à être diffusé. Les différentes publications de la CGT, notamment "la Tribune de l'Immigration", soutiendront la campagne.

### **1 million de "cartes témoignage"**

Dans les entreprises et lieux de travail, l'utilisation d'une **carte témoignage**, comportant quelques questions, va favoriser la mise à jour, par les victimes ou les témoins, de situations discriminatoires vécues au travail et souvent méconnues.

Il s'agit de donner la parole à des gens n'osant exprimer leur situation de crainte des incompréhensions et réactions d'hostilité.

Pour être efficace et créer un événement parmi les salariés, la diffusion de cette carte doit être ambitieuse.

Nous espérons diffuser un million de cartes témoignages au niveau national.

Le dépouillement de ces cartes favorisera une meilleure connaissance des réalités au niveau de l'entreprise, de la localité, du département, de la région et de la profession.

Cette connaissance permettra de cibler en priorité les entreprises où pourront être organisés des débats et des actions revendicatives contre les discriminations.

Le contenu des cartes témoignage servira de détonateur aux débats.

### **"Brisez la haine"**

Pour les rassemblements hors de l'entreprise, un film vidéo d'environ 1 H

" Briser la haine ", réalisé à partir du Tour de France de la fraternité et avec la participation de nombreuses personnalités, aborde le racisme sous de nombreuses formes.

Projeté en début de rencontre, il devrait permettre l'expression la plus large des expériences vécues dans les entreprises mais aussi celles initiées par d'autres associations ou collectifs.

Ces rassemblements devraient médiatiser la campagne et ouvrir sur des dimensions festives et pluri culturelles.

L'initiative de Grenoble en juin 97 peut donner des idées.

S'ils ont pour objectif de médiatiser nos initiatives, ces rassemblements sont aussi l'occasion de provoquer les participants à organiser des débats dans leur propre entreprise ou service.

## Une CGT fortement investie

Pour être efficace, une telle campagne doit être limitée dans le temps.

Nous proposons (voir calendrier en encadré) de consacrer le 1er semestre 1998 aux temps forts dans et hors entreprise, en tenant compte des contraintes que sont les élections cantonales et régionales, la coupe du monde de foot.

Lors du 2e semestre, la campagne va s'inscrire dans le cadre de la préparation du 46e Congrès de la CGT.

Des enseignements seront à tirer pour l'orientation confédérale mais aussi par l'ensemble des organisations. Cela devrait avoir des conséquences sur la place des syndiqués immigrés dans les organismes de direction de la CGT et sur la mise en place de nouveaux col-

lectifs Immigration ou d'originaires des DOM-TOM dans les FD, les UD, les UL ou les syndicats.

La campagne 98 de la CGT contre le racisme est plus ambitieuse que celle de l'an passé. Elle est aussi plus exigeante. Elle invite, chaque militant, chaque syndiqué, à s'investir personnellement et collectivement pour lutter contre les discriminations racistes.

Ce n'est pas gagné d'avance mais c'est une chance pour que la démarche revendicative de la CGT prenne enfin en compte les besoins de ces catégories de salariés.

C'est à travers notre activité que "le racisme ça se combat !"

**Didier NIEL**

Secrétaire de la CGT

## TEMPS FORT DE LA CAMPAGNE 1998

### **Février : Exposition " Pluriels "**

- du 16 au 27 - exposition " Pluriels ", dans le patio de la CGT à Montreuil, d'oeuvres d'arts (peintures et sculptures) réalisées par des artistes étrangers résidant en France.

### **Mars : 1 million de voix**

- Diffusion de la Carte Témoignage dans les entreprises.
- Du 16 au 21 mars, temps fort de présentation nationale et régionale de l'ampleur de l'opération carte Témoignage.
- 21 mars journée mondiale de lutte contre le racisme.

### **Avril - Mai - Juin : Débats en entreprises et rassemblements locaux**

- Débats dans les entreprises à partir du dépouillement de la carte Témoignage.
- Rassemblements locaux (organisés selon les réalités locales ou régionales).
- 10-11 juin - Colloque sur l'abolition de l'esclavage (150<sup>e</sup> anniversaire)
- Participation animée et colorée aux manifestations, fêtes, challenge, voile, etc. popularisant les initiatives et le matériel CGT.

### **2<sup>e</sup> semestre : Premier bilan**

- Enseignements de la campagne et prise en compte de ceux-ci dans la préparation du 46<sup>e</sup> Congrès de la CGT.

### **10 décembre - Journée Internationale des droits de l'Homme**

(50<sup>e</sup> Anniversaire de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1948).

# Les agents EDF antiracistes

## Mise en place du collectif EDF

*1997 aura été aussi l'année de la lutte contre le racisme*

**N**otre fédération y a pris part à partir des réalités des entreprises des Industries Electriques, Gazières et Nucléaires.

Si la main-d'oeuvre immigrée est insignifiante (salariés de la CEE), précaire, il n'en reste pas moins que les agents ne sont pas en dehors du débat idéologique. Ils vivent de plein fouet dans leur travail les exclusions, les discriminations, l'intolérance, la xénophobie qui développent le racisme.

Les agents des industries intervenant au quotidien sont confrontés à ces difficultés. C'est vrai pour l'agent qui intervient dans des cités classées "difficiles" mais aussi pour le surveillant de travaux sur les

chantiers, l'agent d'un centre d'accueil clientèle ou bien encore sur les sites des centrales nucléaires avec la situation de la sous-traitance que nous connaissons.

Mais il y a également toutes les situations où les agents sont témoins de discriminations comme par exemple celle à l'encontre d'un jeune embauché qui plus est fils d'immigré d'Afrique du Nord.

Le statut des personnels des industries est garant de l'égalité de traitement des agents mais il ne protège pas des idées noires ou xénophobes.

Le combat contre l'exclusion que nous menons ne peut être dissociable de celui que nous devons mener plus âprement contre le racisme et la discrimination, ils ont la même essence.

Plus que jamais nous devons ancrer notre combat contre le racisme et les discriminations dans l'entreprise en lien avec le revendicatif à partir de nos valeurs. Cela nécessite un travail au plus près et au concret avec le vécu des agents.

C'est le sens de la création de groupe de travail immigration de la Fédération de l'Energie qui nécessite un travail en profondeur.

Cette démarche est un enjeu important pour le développement du service public humanisé mais aussi pour notre qualité de vie syndicale.

Les personnels ont besoin de connaître et d'être informés pour favoriser les convergences de luttes et mesurer en terme de progression les reculs, ou avancées du racisme, les discriminations à l'entreprise, mais aussi les difficultés rencontrées et les initiatives pour les dépasser.

Les convergences avec les UD et les UL dotées déjà d'un collectif immigration sont indispensables car, au-delà des réflexions et initiatives proposées par la CGT, elles vont permettre de mieux couvrir le champ revendicatif pour rassembler, lutter à partir des revendications du personnel et des besoins des usagers.

Jean-Paul Escoffier  
Secrétaire CGT FD Energie



# Parler des banlieues et de l'immigration

## La responsabilité des journalistes

Colloque  
du SNJ-CGT  
2 décembre  
UNESCO et Evry

"**S**ur l'immigration les journalistes préfèrent montrer les côtés négatifs!". Cette appréciation, portée par un habitant de la

cité des Pyramides d'Evry, résume assez bien ce que pensaient un soir de Décembre, les habitants de cette banlieue, invités à débattre avec des journalistes du SNJ-CGT(1).

Auparavant, durant toute la journée, à l'Unesco, une quarantaine de journalistes réunis à l'initiative du SNJ-CGT(2) avaient réfléchi à la manière dont la profession, couvre les questions des banlieues, de l'immigration et du racisme.

Cette initiative se tenait dans le cadre de l'Année Internationale Contre le Racisme.



Le regard, porté par les habitants de cette cité populaire d'Evry, sur le travail des journalistes dans les banlieues, est terrible pour la profession. La condamnation des pratiques est sans appel.

### Parole d'Evryens

"- La banlieue est toujours déformée en caricature négative.

- On ne montre jamais les bons côtés. Est-ce pour faire flamber les banlieues ?

- Aux Minguettes, j'ai vu un reporter de Paris-Match donner 500 F à un jeune pour faire flamber une voiture.

- Votre travail devrait respecter l'autre, celui à qui l'on rappelle tous les jours la couleur différente de sa peau.

- Vous devriez montrer ce qui a réussi ailleurs. Donner la possibilité à des jeunes immigrés de se projeter dans du positif, de voir que des adultes ne sont pas bons qu'à balayer, voir à l'antenne des gens issus de l'immigration, des noirs devant la vitre et pas derrière.

- Sur l'Afrique, on ne parle que de misère et de maladies. On déforme l'image de ces cultures.

Sur France 3, Mosaïque qui s'adressait aux populations immigrées, n'a pas été remplacée.

- Il faudrait que les chaînes envoient des équipes une semaine par mois, durant 1 an, sur les banlieues"

## Le manque de temps

Ce constat alarmant pour l'honnêteté de l'information, avait été partagé le matin à l'Unesco par une quarantaine de journalistes, des

représentants des institutions et des chercheurs spécialisés sur les banlieues, l'immigration et le racisme.

Les scientifiques présents devaient rappeler que c'est toute une fraction du pays qui est en train de s'effondrer. Les sujets abordés dans les cités, recouvrant en fait tous les problèmes de la société française dans son ensemble, avec des territoires où la question des classes sociales est remplacée par des questions ayant trait à la couleur de la peau.

D'où la nécessité de parler de la réalité, du vécu quotidien, au-delà du factuel violent, nécessité aussi de s'attacher aux causes des malaises exprimés : le chômage qui engendre la frustration.

"Mais pour cela", dira Bernard Loche, rédacteur en chef de Saga Cités, "il faut du temps pour enquêter, rencontrer les acteurs, reconstituer ; or nous sommes dans l'ère du spectaculaire et de l'ultra rapidité, de la concurrence effrénée".

Et les journalistes de dénoncer les conditions de travail, la disparition des rubriques sociales dans les médias, la formation générale et spécifique insuffisantes sur les questions de société, de racisme, de culture, de religions...

Dénoncer le manque d'engagement des sociétés de service public, pourtant signataires de nombreuses déclarations internationales, dans la programmation d'émissions (reportages et fictions) parlant des minorités, de tolérance, des différences, de l'absence de promotion des relations intercommunautaires dans nos sociétés pluriethniques et mul-

ticulturelles, des médias qui devraient être des vitrines et des lieux d'échanges de cultures, ("on ne parle jamais des relations Nord-Sud"), permettant de développer un climat de compréhension.

## Les exemples étrangers

les médias devaient jouer un rôle pour faciliter cette prise de conscience.

La participation de confrères étrangers fut ainsi l'occasion de comparer ce qui se fait ailleurs. Dans les pays scandinaves ou en Angleterre, on parle de ces questions dans les émissions pour enfants et souvent avec humour.

"Quand on regarde la T.V. britannique", dira Maryse Souchard, "on n'a pas l'impression que les minorités sont exclues".

Au Canada, des programmes dans les langues minoritaires et des informations sur la société québécoise dans ces langues sont diffusés, ce qui facilite l'appropriation et l'intégration de la culture d'origine et de la société d'accueil, par les immigrés.

En Hollande, un confrère nous apprenait que pour dépasser la discrimination institutionnelle, les journalistes avaient mis sur pied des cafés où se rencontrent professionnels et immigrés, pour les sensibiliser à ces questions et voir comment mieux les traiter.

## Problème d'éthique

banlieues, n'est pas toujours dû au manque de connaissance du terrain, au manque de temps, ou à des erreurs d'analyse. Qu'on se rappelle par exemple, lors d'une "Marche du Siècle",

La représentante de l'ONU devait rappeler que la tolérance est un facteur essentiel de paix et que

les fausses barbes rajoutées à des jeunes pour les désigner comme intégristes, ou encore ce reportage de "France 2", dans lequel on parlait d'un trafic d'armes à Créteil... qui s'était révélé être une totale invention !

La confiance des gens est aussi souvent trompée, violée, par des journalistes qui excitent les jeunes pour faire "plus vrai", sans penser à l'interaction entre le terrain et le média ; un exemple était donné de ce jeune qui, pour avoir donné une interview, ne pouvait plus habiter dans son quartier ! Les journalistes sont de ce fait assimilés à l'establishment et agressés de la même manière que les forces de l'ordre. Des jeunes vont jusque dans les agences locales du "Parisien" pour dire aux journalistes : "Comment vous parlez de nous !".

On voit bien la nécessité pour les journalistes de réfléchir aux raisons du rejet des caméras et quelles sont les conditions qui amènent ces incidents. En fait, il s'agit pour eux de retrouver une éthique et comme le dira Christian Bachmann, de "retrouver une fonction d'alerte sociale, là où il y a violence et détresse".

Nécessité encore de lutter contre l'imagerie du "nouveau barbare", qui participe à une représentation des banlieues identique à celle qu'en donne Le Pen, avec le discours imposé d' "immigration = clandestin = violence".

"Pourquoi ne pas inverser les habitudes et parler de la drogue dans le show-bizz, des employeurs clandestins, des intégristes catholiques... ?" dira un étudiant.

**Jean-François TEALDI**

Secrétaire National SNJ-CGT

(1) Carmen Rubia et Jean-François Téaldi, Secrétaires Nationaux.

(2) Colloque soutenu par l'ONU, l'UNESCO, l'Union Européenne, le Conseil de l'Europe, la Commission Européenne, la Fédération Internationale des Journalistes, la Commission Consultative des Droits de l'Homme auprès du Premier Ministre, Saga-Cités (France 3) et la Ville d'Evry.

# Exposition Pluriels

Comme nous vous l'avions marqué dans La Tribune précédente, la CGT, dans le cadre de sa campagne "le racisme ça se combat" et pour clore l'année européenne contre le racisme, a sollicité de nombreux artistes pour réaliser une exposition "Pluriels".

D'origine et d'approche diverses, 42 peintres et sculpteurs participeront à cette initiative mêlant la création à l'action pour la fraternité et contre le racisme.

L'inauguration de cette exposition initiée par la CGT avec le concours de la galerie "l'art et la paix" aura lieu le 17 février 1998 à 12h30 dans le patio du complexe intersyndical CGT de Montreuil, en présence de la direction confédérale.



**Jeannine MAREST**

*Animateur Secteur Culturel  
de la CGT*

Voici la liste des 42 peintres et sculpteurs qui ont donné leur accord :

- |                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| Madhu BASU           | Ben Ami KOLLER      |
| Mark BRUSSE          | Noboru KUROSU       |
| César CARVALHO       | André LE GLATIN     |
| Chaouki CHOUKINI     | Jaime LIQUITO       |
| John CHRISTOFOROU    | Xavier LONGOBARDI   |
| Bruce CLARKE         | LYBINKA             |
| Carlos CRUZ-DIEZ     | Luis MARTIN         |
| Ricardo D'AFRIQUE    | MECHTILT            |
| DIAKO                | Radhames MEJIA      |
| François FERET       | MIHAILOVITCH        |
| Georges FHO MADISON  | Melik OUZANI        |
| Gérard GOSSELIN      | Bernard PIERRON     |
| Joseph GRAU-GARRIGA  | Moreno PINCAS       |
| Alberto GUZMAN       | Jacques POLI        |
| Mariano HERNANDEZ    | Jean-Maurice ROBERT |
| François HILSUM      | Alain SALEVOR       |
| Gottfried HONEGGER   | Antonio SEGUI       |
| Braïma INJAI         | Yvon TAILLANDIER    |
| Jean-Pierre JOUFFROY | TIBOUCHI            |
| Ladislav KIJNO       | Rinh TRAN VAN       |
| Jiri KOLAR           | Hugh WEISS          |

80 F  
les 6  
numéros

### Bulletin d'abonnement

*La Tribune de l'immigration*, magazine de la CGT, outil indispensable pour développer notre activité syndicale spécifique.

*A retourner au Secteur immigration CGT, au 263, rue de Paris 93516 Montreuil Cedex, avec le chèque de paiement de 80 F pour 6 numéros à l'ordre de la CGT.*

NOM .....

PRÉNOM .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL .....

TÉLÉPHONE .....

SYNDICAT-ENTREPRISE .....

ADRESSE .....

TÉLÉPHONE .....

UNION LOCALE .....

UNION DÉPARTEMENTALE .....

FÉDÉRATION .....

NOMBRE D'ABONNEMENTS .....

CE  UL  COLLECTIFS

# Associations, ne courez pas après le risque.



**Les accords MACIF-CGT répondent aux préoccupations quotidiennes de ceux pour qui mutualisme et syndicalisme œuvrent dans le même sens : la qualité de la vie.**

Vous qui prenez des responsabilités au sein d'une association, vous savez que tout peut arriver. Au delà du choc, c'est un coup dur pour votre budget. C'est donc en pensant à vous que la MACIF a créé un contrat spécifique : le "MAS Association", Multigaranties activités sociales, qui couvre à la fois la responsabilité civile et les biens de la communauté, ainsi que les dommages corporels de ses membres.

Il est simple. Pas de papiers inutiles. Sans surprise. Ce que seule une authentique mutuelle d'assurance à but non lucratif peut faire. La cotisation est calculée, dans tous les cas, en

fonction du budget et, pour les associations sportives, en fonction du budget et du nombre d'adhérents.

Alors à votre prochaine activité culturelle, touristique ou sportive, ne courez pas après le risque. Vous pourrez vous entourer d'une protection qui vous laissera l'esprit libre.

Minitel : 36 14 MACIF (0,12 F puis 0,36 F par min.).

Plus de 500 points d'accueil à votre disposition.

**MACIF**  
gagner pour partager

